

Sommaire

5	Préface
7	Partie 1
	REACH: les bases du règlement
7	Introduction
10	Contenu de REACH
12	Les principaux apports de REACH
14	REACH et la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs
17	Partie 2
	Quelles obligations pour mon entreprise?
17	Mon entreprise est-elle concernée?
17	Les acteurs selon REACH
19	Exigences de REACH pour chaque acteur
21	La prise en compte de REACH dans votre entreprise
22	Un enjeu pour la santé au travail
23	Partie 3
	REACH et la législation européenne sur la protection des travailleurs
23	Deux législations complémentaires
25	Comparaison entre REACH et la législation sur la protection des travailleurs
27	Les synergies entre REACH et la législation sur la protection des travailleurs
29	Comment l'employeur doit-il évaluer les risques?
31	Obligations particulières pour les employeurs
33	Partie 4
	Comment faire de REACH un outil syndical?
33	Inventaire des substances
34	Étiquetages
35	Fiches de données de sécurité
37	Élimination et substitution
40	Glossaire
43	Annexes
43	Exemple préliminaire d'un scénario d'exposition relatif à une préparation destinée à un nettoyant professionnel pour surface dure
45	Check-list relative à la politique des produits chimiques dans votre entreprise et apports de REACH
46	La structure du règlement REACH

Préface

Le règlement REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette nouvelle législation affiche deux objectifs principaux : assurer un niveau élevé de protection pour la santé humaine et l'environnement, notamment en améliorant la connaissance et l'information sur les produits chimiques, et renforcer la compétitivité de l'industrie chimique européenne.

Après avoir été discuté pendant près de dix années, REACH remplace plus de 40 anciens textes législatifs par un règlement unique et rationalisé. La pierre angulaire de cette réforme est le renversement de la charge de la preuve des Etats membres vers les industriels. REACH attribue la responsabilité de l'évaluation des risques liés à l'utilisation des substances chimiques aux fabricants et importateurs et les contraint à fournir les informations de sécurité adéquates aux utilisateurs.

Les travailleurs européens — tous secteurs confondus — paient un lourd tribut à l'utilisation des substances chimiques avec chaque année environ 30 % des maladies professionnelles reconnues et des dizaines de milliers de décès évitables causés par l'exposition aux substances dangereuses. Cela détermine d'importantes inégalités sociales de santé. C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) et l'Institut syndical européen (ETUI) ont toujours œuvré pour que cette réforme voit le jour et qu'elle profite au mieux à la santé et à la sécurité des travailleurs mais aussi aux consommateurs et à l'environnement.

Le texte final, adopté à la fin de l'année 2006, est un compromis entre des propositions plus ambitieuses de protection de la santé humaine et de l'environnement et la volonté de l'industrie chimique, soutenue par de nombreux gouvernements, de garder la mainmise dans le processus de décision sur ce qu'il convient de mettre sur le marché. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'impact de REACH. Cette réforme va être mise en œuvre par étapes successives s'étendant jusqu'en 2018. L'impact réel est loin d'être écrit à l'avance dans le texte souvent ambigu de REACH. Il dépendra de nombreux facteurs qui détermineront le niveau de contrôle social et public sur l'activité de l'industrie.

Ce serait une erreur pour les syndicats de relâcher leurs efforts, de croire que la mise en oeuvre de REACH va couler de source et que la situation va automatiquement s'améliorer sur les lieux de travail. La CES s'est donc battue pour être représentée au sein du conseil d'administration et de tous les comités scientifiques de l'Agence européenne des substances chimiques (ECHA) chargée de gérer l'application du règlement et d'assurer sa cohérence au niveau de l'UE. À l'autre bout de la chaîne, au niveau des entreprises, les représentants des travailleurs vont également avoir un rôle important à jouer pour concrétiser les bénéfices potentiels de REACH pour la santé au travail.

REACH permettra en effet d'acquérir de nouvelles connaissances sur les dangers, les expositions et les risques des substances chimiques mais aussi de favoriser la substitution des substances les plus dangereuses par des alternatives plus sûres. Ces nouvelles informations devront être utilisées au mieux au sein des entreprises pour mettre en place des mesures de réduction des risques efficaces et faire reculer à l'avenir le nombre de maladies professionnelles et de décès liés à l'exposition aux substances dangereuses.

Cette brochure est donc destinée aux représentants syndicaux dans les très nombreuses entreprises partout en Europe où les travailleurs sont exposés aux substances chimiques. La première partie explique les points principaux de la réforme. La seconde permet de comprendre les obligations de votre entreprise dans le cadre de REACH. La troisième détaille les liens et les synergies possibles entre REACH et la législation européenne spécifique sur la protection des travailleurs. Enfin, la quatrième et dernière partie donne des pistes très concrètes pour faire de REACH un outil syndical et agir dans les entreprises.

— *Laurent Vogel*

Directeur du département Santé et Sécurité de l'ETUI